

## DEMANDE DE CONGÉ ou AUTORISATION D'ABSENCE

Nom - Prénom :

Date de naissance :

- Professeur des écoles     Directeur(trice)  
 Instituteur(trice)     Adjoint(e)  
 PE stagiaire     Adjoint(e) spécialisé(e)  
 Contractuel(le)     Remplaçant(e)  
 Master alternant     Autre (précisez) :

Ecole:

REP     REP +

Commune :

Circonscription:

### Congé

- Maladie\*     maternité     Autre :   
 paternité

### Autorisation d'absence (Joindre obligatoirement un justificatif) :

- naissance  
 Garde d'enfant malade (prénom et date de naissance) :   
 congé pour formation syndicale (à adresser au plus tard un mois avant la date prévue)  
 réunion d'information syndicale (à adresser 48h au plus tard avant la date prévue)  
- Les RIS ont vocation à s'imputer sur l'enveloppe des 108 heures annuelles (par demi-journée)  
 1<sup>ère</sup> réunion d'information syndicale     2<sup>ème</sup> réunion d'information syndicale     3<sup>ème</sup> réunion d'information syndicale  
- Dans les 6 semaines précédant le jour du scrutin pour le renouvellement d'une ou plusieurs instances de concertation (1 heure)

- Autre : motif détaillé de la demande

Date de l'absence : le  ou du  au  (inclus)

A  le  Signature du demandeur :

### CADRE RESERVÉ A LA DIRECTRICE OU AU DIRECTEUR D'ECOLE

Organisation prévue pour le remplacement :

- Remplacement     Répartition     Autre (à préciser) :

Vu et Transmis le :

Signature :

### CADRE RESERVE A LA DECISION DE L'INSPECTRICE OU DE L'INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE

Pour les congés : observations :

Pour les autorisations d'absence :

- Autorisation accordée     sous réserve des nécessités de service  
 Avec Traitement     Sans Traitement

Autorisation refusée : motif:

Date :

Signature de l'IEN :

### CADRE RESERVÉ A LA DECISION DE LA DIRECTRICE ACADÉMIQUE

(pour les congés, les autorisations d'absence hors département, et sans traitement)

Pour les autorisations d'absence :

- Autorisation accordée     sous réserve des nécessités de service  
 Avec Traitement     Sans Traitement

Autorisation refusée : motif:

Date :

La directrice académique des services de l'Education Nationale de la Seine-Maritime  
Dominique FIS